



**2 220€
TTC**



24 H
(sur plusieurs
mois)

MON
COMPTE
FORMATION

**ELIGIBLE
AU CPF**

POUR QUI ?

Toute personne - salariés, indépendants ou demandeurs d'emploi - justifiant d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée. Le candidat doit être prêt à fournir l'investissement personnel important que suppose la démarche de VAE.

FINALITÉS

Démarche volontaire visant à obtenir tout ou partie d'une certification, en validant les connaissances et compétences acquises lors d'une expérience professionnelle ou extraprofessionnelle exercée durant au moins un an.
Il est possible de valider seulement un ou plusieurs blocs de compétences.

Objectifs pédagogiques

- ▶ Appréhender le déroulé et les enjeux de la VAE
- ▶ Identifier les compétences acquises
- ▶ Choisir les situations de travail à décrire, les analyser et leur expliciter
- ▶ Travailler sa capacité rédactionnelle
- ▶ Savoir présenter son dossier lors de l'épreuve orale devant le jury
- ▶ Faire le bilan du dispositif et envisager les suites éventuelles

Conditions d'intervention

- ▶ Modalités de formation :
Présentiel / distanciel / mixte
- ▶ Rythme : séquentiel

Prérequis

- ▶ Justifier d'un an d'expérience minimum, continue ou non, en rapport avec la certification visée.

Équivalences et passerelles

- ▶ Des passerelles et équivalences sont possibles selon la certification ciblée. Elles sont précisées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

NOS CONSULTANTS

- ▶ La prestation est assurée par des consultants ayant les compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et le suivi de la démarche de VAE.
- ▶ Délai d'accès :
Début possible à tout moment de l'année. ARTUS RH s'engage à prendre contact avec le candidat dans les 5 jours ouvrés suivant sa demande. Le délai d'accès à l'accompagnement varie en fonction de l'avancement du candidat dans les formalités administratives, du financement, des disponibilités du candidat et de celles de son consultant.

PROGRAMME

Ce programme se déroule après un entretien préalable visant à s'assurer de l'adéquation entre les objectifs de l'accompagnement et le projet professionnel, à définir les besoins et établir une proposition pédagogique et financière.

1

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE VAE

- ▶ Accompagner à la constitution du dossier de recevabilité
- ▶ Appréhender les attendus, le référentiel, le rôle de chacun, le déroulement de l'évaluation
- ▶ Comprendre la méthodologie à adopter pour la rédaction du dossier
- ▶ Définir les besoins pour établir une proposition pédagogique
- ▶ Informer sur l'inscription aux éventuelles formations complémentaires recommandées dans la décision de recevabilité
- ▶ Elaborer un calendrier prévisionnel des rendez-vous : feuille de route

2

EXPLORATION DU PARCOURS ET EXPLICITATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL

- ▶ Retracer son parcours et l'analyser
- ▶ Identifier les compétences issues des expériences professionnelles et bénévoles, liées au référentiel de certification
- ▶ Choisir les activités significatives à décrire
- ▶ Apprendre à les expliciter dans leur contexte

3

FORMALISATION DU DOSSIER DE FAISABILITÉ

- ▶ Structurer et organiser sa pensée
- ▶ Acquérir la méthodologie de rédaction
- ▶ Rassembler les preuves des expériences
- ▶ Echanger sur les éventuelles difficultés rencontrées lors de la rédaction
- ▶ Reformuler ses écrits, sur les conseils du consultant

4

PRÉPARATION À L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

- ▶ Apprendre à présenter oralement son dossier
- ▶ S'entraîner à développer certains aspects et à répondre à des questions relatives à son expérience
- ▶ Se mettre en situation

5

SUIVI POST-JURY

- ▶ Faire le bilan de la démarche
- ▶ Le cas échéant, définir un plan d'action pour la suite à envisager ou réajuster son projet professionnel

Modalités pédagogiques

- ▶ Travail à partir du dossier de validation et du référentiel de la certification choisie
- ▶ Entretiens individuels en présentiel ou distanciel
- ▶ Échanges, entretiens d'exploration du parcours, d'explicitation et d'analyse des expériences du candidat
- ▶ Accompagnement à la rédaction
- ▶ Relectures critiques
- ▶ Entraînement à l'explicitation du parcours
- ▶ Simulation de l'entretien du jury

Outils pédagogiques et techniques

- ▶ Locaux respectant les critères des établissements recevant du public (ERP) en matière de taille, disposition et équipement de la salle
- ▶ Paperboard, vidéoprojecteur, prise de branchement pour matériel informatique (PC, enceintes...)
- ▶ Dossier de validation
- ▶ Accès à la plateforme Parcouréo
- ▶ Référentiel de certification
- ▶ Fiches-outils

Modalités de suivi de la formation

- ▶ Auto-évaluation proposée en fin de prestation pour mesurer la satisfaction du candidat
- Dans ce cadre, le participant donne son appréciation sur :
- Le contenu (respect du programme et des objectifs, intérêt des contenus...)
 - L'animation (expertise du consultant sur le sujet...)
 - La pédagogie
 - La logistique (qualité des supports pédagogiques, bureau garantissant la confidentialité...)

RÉFÉRENTS

- ▶ Responsable formation : **Dominique VALADON** - dvaladon@artus-rh.com / Tél : 06 69 15 99 70
- ▶ Référente administrative, handicap et technique : **Coralie MOYER** - cmoyer@artus-rh.com / Tél : 06 69 04 38 82
- ▶ Référente pédagogique : **Nathalie MAUJOIN** - nmaujoin@artus-rh.com - Tél : 07 61 99 43 10

ACCESSIBILITÉ

- ▶ Processus précis et concret : identification d'un potentiel handicap - détermination de la typologie du handicap (moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel) - mise en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du stagiaire. L'ensemble des étapes est réalisé par le chef de projet avec l'assistance de la référente pédagogique handicap : Coralie MOYER - cmoyer@artus-rh.com - Tél : 06 69 04 38 82
- ▶ Respect de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et application des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap.
- ▶ Vous trouverez via le QR code toutes les conditions d'accès d'Artus RH



Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

